

Commission Blanchet

Mercredi 5 octobre 2022 de 15h00 à 17h00

ID-Fo était représenté par Jérémie PERRET et Philippe REBISCHUNG.

Recteur :

- Concernant les remplacements, la rentrée s'est relativement bien passée. Les services seront attentifs aux remplacements tout au long de l'année scolaire.
- Concernant la question de l'école inclusive, personne ne s'attendait à une augmentation aussi importante des notifications. Le budget 2023 du ministère prévoit la création de postes d'AESH. Sur Mulhouse, on compte 500 enfants « éruptifs », sachant qu'il faut attendre en moyenne 2,5 ans pour une prise en charge psychologique. Un travail est à réaliser à ce sujet. La DSDEN67 est en relation avec l'ARS pour que la prise en charge de ces enfants soit plus rapide. Le recteur souhaite que tous ces élèves à besoins particuliers soient mieux pris en compte dans les statistiques de façon à ce que les moyens à mettre en face de ces enfants soient mieux estimés.
- L'académie de Strasbourg est la première académie de France en termes d'utilisation du pass culture. La question des transports sera réglée très prochainement.
- Les situations personnelles des personnels de direction : les autorités essayent d'être le plus à l'écoute possible des personnes concernées.

1. Actualités

3,6 Milliards d'euros au budget, principalement pour les enseignants et les services de santé.

2. « Notre école, faisons-la ensemble »

Recteur : Il s'agit d'un projet très important lancé par le président à la Sorbonne, dont l'objectif est de sortir d'un système trop vertical, caractéristique de l'éducation nationale. Le recteur rappelle que ce sont les responsables d'établissements qui sont au cœur du processus.

Ces concertations pourraient déboucher sur un projet d'établissement qui pourrait donner lieu à un financement grâce au fonds d'innovation pédagogique, avec un budget de 500 millions d'euros.

La concertation doit être suffisamment large. Le rectorat traitera les demandes de financement tous les 2 ou 3 mois avant une remontée au niveau national.

Il y a 3 référents au niveau du rectorat : Catherine Lallemand, Cardie, Richard Skarniak IA-IPR EPS, Christophe Gleitz, IEN.

ID FO : Les personnels de direction pilotent depuis des années des projets d'établissement en associant la communauté scolaire. De même, les chefs d'établissement président les CA, conseils pédagogiques et les différentes instances de concertation et de réflexion constitutives de l'autonomie pédagogique des lycées et collèges.

Au-delà de l'effet d'annonce, quelle peut être l'utilité de ces grands débats après un Grenelle de l'Education ? Quelle articulation avec l'évaluation des établissements ?

Ce dont nous avons besoin dans nos établissements, ce sont des personnels, toutes fonctions confondues, formés et en nombre suffisant pour assurer l'ensemble des missions dans de bonnes conditions. Nous avons également besoin de temps pour mener à bien nos missions au service de la pédagogie et c'est justement ce dont nous manquons cruellement tant notre charge de travail ne cesse de s'alourdir.

Pour toutes ces raisons Indépendance et Direction a décidé d'appeler les collègues à ne pas se porter volontaires à l'organisation de ces concertations.

Recteur : Les concertations permettront de renforcer le sens de l'autoévaluation. Le calendrier de l'évaluation a été revu pour prendre en compte cette concertation, de façon à ce que les établissements qui doivent être évalués cette année puissent dans un premier temps mener la concertation.

L'administration est très descendante, cela apporte une réponse.

Les projets seront appuyés financièrement, ce qui est nouveau. Mais ce financement n'a pas vocation à créer des ETP. Il y pourra par contre y avoir des HSE et des indemnités.

Il y aura une évaluation de la voix professionnelle qui sera rendue le 12 octobre. Il y aura également une évaluation du bilinguisme.

DASEN67 : Les deux démarches sont complémentaires. Il s'agit de faire émerger des projets pédagogiques qui peuvent être financés.

Le volontariat est une bonne chose. Le recteur doit être garant de l'égalité de traitement sur l'intégralité du territoire. Il faut que chacun soit traité de la même façon. Certains établissements, pour diverses raisons, ne pourront pas réaliser cette concertation, et n'auront pas de financement.

3. Valeurs de la République

Le sujet tient à cœur le ministre. La problématique est claire : il y a une inquiétude par rapport à l'augmentation d'attitudes qui ne sont pas républicaines. Il faut que les établissements fassent des remontées. Le ministre souhaite défendre les personnels qui peuvent se trouver dans des situations compliquées.

ID FO : Puisque que le ministre souhaite défendre les personnels, ID FO attend que celui-ci se prononce de manière claire et tranche la question du port des abayas dans les établissements scolaires.

Dir cab : Il y a effectivement eu un certain nombre d'incidents. Le phénomène a débuté au printemps 2022. Le ministère a adressé une circulaire aux académies à ce sujet. La déclinaison académique est à la rédaction. Le ministre communiquera par ailleurs prochainement.

ID FO : Nous précisons que nous ne voulons pas que les chefs d'établissements soient laissés seuls juges du caractère ostentatoire de ces tenues, ce qui les met en difficulté.

Dir cab : Les chefs d'établissements ne sont pas seuls et peuvent compter sur l'équipe académique « valeur de la République ». Néanmoins, il précise qu'il y aura forcément une part d'appréciation laissée aux chefs d'établissements.

4. Education à la sexualité

Recteur : Le recteur souligne l'importance de l'éducation à la sexualité, notamment à cause des comportements sexistes et des violences faites aux femmes. Un groupe de travail existe au niveau académique de façon à ce que les trois heures par niveau puissent effectivement être mises en place, en lien avec l'ARS.

5. Réforme du lycée professionnel

Recteur : Il s'agit de définir comment consolider la formation en lycée professionnel, comment repenser la carte des formations, comment faire en sorte de favoriser la poursuite d'études. Il rappelle qu'il y aura une évaluation du fonctionnement actuel du LP.

Les CE et les enseignants sont inquiets. Les annonces sont nombreuses, sans qu'aucune précision ne soit apportée. Par exemple, l'allongement des PFMP engendre une problématique quant aux gratifications.

Il faut que les prochaines annonces soient concrètes. Si la réforme doit avoir lieu à la rentrée 2023, cela impactera très rapidement les établissements (postes). La restructuration de la formation va nécessiter que les personnels, y compris les CE, soient formés.

Recteur : Des concertations réunissant l'ensemble des acteurs (organisations syndicales, collectivités, parents, élèves...) auront lieu. Compte tenu du calendrier, il est évident que cette réforme ne pourra être mise intégralement en place à la rentrée 2023.

6. Mobilité

DRH : Une harmonisation aura lieu au niveau académique concernant les évaluations annuelles et triennales pour les mutations..

DASEN67 : Les évaluations annuelles et triennales ont toutes deux des points de rapprochement identiques avec les domaines de compétences évalués dans le compte rendu de l'entretien prospectif de mobilité. L'entretien de mobilité a pour objectif de mettre en adéquation les souhaits du candidat, son profil et sa carrière.

La DGRH a été sollicitée de façon à clarifier la situation concernant une possible évaluation anticipée pour les personnels de direction évalués il y a deux ans.

7. Evaluation EPLE

DASEN 67 : 56 établissements auront été évalués en 2021-2022. Un certain nombre d'évaluations ont été différées. La campagne sera finie fin septembre.

La nouvelle campagne est lancée. Une première réunion a eu lieu le 4 juillet avec les chefs d'établissement concernés, une autre le 16 septembre pour les chefs d'établissement nouvellement nommés. L'objectif est que les rapports d'auto-évaluation soient finalisés à la fin de l'année civile. Une nouvelle réunion aura lieu début décembre.

Le calendrier des évaluateurs externes sera défini également rapidement.

Il y aura deux phases d'évaluation : janvier-février pour les établissements dont les CE étaient déjà en poste l'an dernier, et mars-avril pour les établissements les plus complexes et les établissements qui seront les plus en difficulté pour finaliser, qui pourraient être ceux dont les CE sont nouvellement nommés.

8. Dialogues de gestion et de pilotage avec les EPLE

SG : Dialogues de gestion fin novembre/début décembre. Il n'y aura pas de dialogue systématique cette année. Il y aura en remplacement une fiche navette afin de recueillir des éléments sur les établissements et sur les évolutions prévisibles. Il y aura cependant effectivement un dialogue pour les établissements qui évoluent de manière importante.

DASEN67 : Les dialogues auront lieu avec les établissements ayant besoin d'une discussion plus fine (problème de seuils, problèmes des établissements interagissant fortement entre eux...), et les établissements qui le sollicitent.

Recteur : La DOS sera bien évidemment associée. Concernant les LP, le recteur rappelle que compte tenu du calendrier, toutes les évolutions ne pourront pas être mises en place à la rentrée 2023.

SGA : Le dispositif des fiches navettes concernera essentiellement les collèges. Les lycées, sauf cas exceptionnel, bénéficieront automatiquement d'un dialogue de gestion.

9. Questions diverses

• Fonds sociaux

DOS : Les nouveaux abondements seront notifiés aujourd'hui (05/10), sur le budget 2022. S'il y a des difficultés, il s'agit de remonter les besoins à la DOS qui traitera les situations spécifiques.

Recteur : Il y a une volonté de simplification des procédures.

• Information aux CE

SG : Des syndicats enseignants, sous prétexte de faire valoir leur liberté pédagogique, ont saisi le SG car des CE ont demandé aux enseignants de ne pas mettre de 0/20 pour des devoirs non rendus.

IPR : On ne peut pas être sur le champ punitif ou disciplinaire en diminuant la note ou en mettant un 0. Il n'est pas possible d'évaluer un travail non rendu par 0. Le fait de ne pas rendre de travail est plutôt sur le champ disciplinaire (refus de rendre un travail). Si l'élève ne peut pas être évalué au long du semestre, la note pourra in fine être 0, comme aux examens.